

UNITED
NATIONS

EP



United
Nations
Environment
Program



Original: FRANÇAIS

Proposed areas for inclusion in the SPAW list
ANNOTATED FORMAT FOR PRESENTATION REPORT FOR:

Parc National de la Guadeloupe
France

Date when making the proposal : *October 5th, 2010*

CRITERIA SATISFIED :

Ecological criteria

Representativeness
Conservation value
Rarity
Naturalness
Critical habitats
Diversity
Connectivity/coherence
Resilience

Cultural and socio-economic criteria

Productivity
Cultural and traditional use
Socio-economic benefits

Area name: Parc National de la Guadeloupe

Country: France

Contacts

Focal Point
Last name: GIROU
First name: Denis
Position: Directeur
Email: denis.girou@guadeloupe-parcnational.fr
Phone: 0690837880

Manager
Last name: MAGNIN
First name: Hervé
Position: Gestionnaire
Email: contact@guadeloupe-parcnational.fr
Phone: 05 90 80 86 45



SUMMARY

Chapter 1 - IDENTIFICATION
Chapter 2 - EXECUTIVE SUMMARY
Chapter 3 - SITE DESCRIPTION
Chapter 4 - ECOLOGICAL CRITERIA
Chapter 5 - CULTURAL AND SOCIO-ECONOMIC CRITERIA
Chapter 6 - MANAGEMENT
Chapter 7 - MONITORING AND EVALUATION
Chapter 8 - STAKEHOLDERS
Chapter 9 - IMPLEMENTATION MECHANISM
Chapter 10 - OTHER RELEVANT INFORMATION

ANNEXED DOCUMENTS

Carte 01 - Localisation de la Guadeloupe
Carte 02 - Limites du Parc National de la Guadeloupe
Carte 03 -Bathymétrie
Fig 01 - Variations pluviométriques en Basse-Terre
Carte 04 - Biocénoses marines
Tab 01 - Flore de Guadeloupe
Tab 02 - Faune de Guadeloupe (+statut national et UICN)
Carte 05 - Unités écologiques
Carte 06 -Population par commune (2008)
Carte 07 - Solidarités économiques et sociales
Carte 08 - Représentation des solidarités écologiques
Carte 09 - Projet de réserve intégrale -Limites
Décret n°89-144 du 20 février 1989 créant le Parc National de la Guadeloupe
Décret n°2009-614 du 3 juin 2009 modifiant le décret du 20 février 1989
Délibération n° 10-07 en CA, MARcoeurs
Carte 10 - Zone RAMSAR et Réserve de Biosphère
Carte 11 - Les espaces naturels protégés
Carte 12 - Les principaux enjeux du territoire
Carte 13 - Principaux sites d'accueil
Carte 14 - Principales traces
Programme d'aménagement 2006-2011
Protocoles scientifiques

Chapter 1. IDENTIFICATION

a - Country:

France

b - Name of the area:

Parc National de la Guadeloupe

c - Administrative region:

Guadeloupe

d - Date of establishment:

2/20/89

e - If different, date of legal declaration:

not specified

f - Geographic location

Longitude X: -61.682739

Latitude Y: 16.167197

g - Size:

2467 sq. km

h - Contacts

Contact adress: Siège administratif : Habitation Beausoleil Montéran 97120 SAINT-CLAUDE

Website: www.guadeloupe-parcnational.fr

Email address: contact@guadeloupe-parcnational.fr

i - Marine ecoregion

64. Eastern Caribbean

Comment, optional

Fiche de présentation (Cf. Carte 1 et 2)

- Situation : département de la Guadeloupe (971)
- Création du parc : 20 février 1989
- Cœur du parc : 21 850 hectares
- Aire optimale d'adhésion : 94 065 hectares,
- 21 communes
- Aire maritime adjacente : 130 800 hectares
- Flore : 816 espèces recensées dont 300 espèces d'arbres, 100 espèces d'orchidées et 270 espèces de fougères.
- Faune : 33 espèces d'oiseaux, dont le seul pic sédentaire des Petites Antilles, 11 espèces de chauves-souris, 17 espèces de mammifères et bientôt le lamantin, animal disparu de la Guadeloupe, qui fait l'objet d'un projet de réintroduction.

Lors de sa création en 1989, le territoire Parc national de la Guadeloupe était constitué d'une zone centrale de 17 300 ha dans le massif forestier de la Basse-Terre et d'une zone dite périphérique sur les trois communes de Pointe-Noire, Bouillante, et Vieux-Habitants. Le décret du 3 juin 2009, traduction de la réforme de 2006, a modifié cette géographie : le « nouveau » Parc national concerne désormais potentiellement vingt et une (21) communes, soit plus de la moitié du département.

On y distingue trois entités :

• **une zone « cœur »** composée de :

1. 17 300 ha dans le massif forestier de la basse-Terre
 2. 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin (ancienne Réserve Naturelle)
 3. des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais
 4. des parties terrestres et marines des îlets Pigeon (Bouillante)
- Les zones « cœur du Parc » sont protégées en raison de leur biodiversité exceptionnelle. **Ce sont les seules zones sur lesquelles s'applique une réglementation spéciale dont le but est la conservation de la biodiversité, des paysages et d'une manière générale du patrimoine naturel et culturel, du « caractère » du cœur.** Les activités humaines y sont encadrées afin de prévenir toute dégradation des milieux ou des espèces.

• **une aire optimale d'adhésion** sur vingt et une (21) communes : seize (16) communes de la Basse-Terre et cinq (5) communes de la Grande-Terre situées autour du Grand Cul-de-Sac marin. Cette aire n'est soumise à **aucune réglementation particulière par le parc.**

• **une aire maritime adjacente**, équivalent en mer de l'aire d'adhésion. Elle reste sous la juridiction du Préfet maritime, mais le Parc national peut y développer des projets avec les acteurs du milieu marin (pêcheurs, plaisanciers, etc.). Cette aire n'est soumise à **aucune réglementation particulière par le parc.**

Les communes qui signeront la charte formeront une zone de partenariat renforcés, dans laquelle les acteurs locaux pourront développer des projets en coopération avec les équipes du Parc national.

Chapter 2. EXECUTIVE SUMMARY

Present briefly the proposed area and its principal characteristics, and specify the objectives that motivated its creation :

Historiquement centré sur le massif forestier de la Basse-Terre, et sur 3 communes classées en « zone périphérique », le parc national de la Guadeloupe concerne depuis le décret du 3 juin 2009 un territoire potentiel de 21 communes sur les 32 qui composent l'archipel.

Le parc national de la Guadeloupe est l'un des espaces protégés français les plus diversifiés : les 10 espaces géographiquement distincts classés comme cœurs sont représentatifs de la quasi-totalité des écosystèmes de la Caraïbe. Ces zones constituent un patrimoine naturel de renommée mondiale, le territoire bénéficiant de deux labels internationaux : réserve mondiale de Biosphère (au sens du programme sur l'Homme et la Biosphère -MaB- de l'UNESCO) dont l'extension correspond à celle du parc national, zone de la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (zone Ramsar).

Terrestres ou marins, les **10 cœurs** se répartissent sur la Guadeloupe continentale :

- les cœurs de la baie du Grand Cul-de-Sac Marin qui comprennent l'îlet Fajou (1 565 ha), plus grand îlet du lagon, les mangroves et marais Choisy et Lambis (966 ha), les îlets Christophe (19 ha), Carénage (123 ha) et la Biche (24 ha) ainsi que l'estuaire de la Grande Rivière à Goyaves (1 171 ha), plus important cours d'eau de la Guadeloupe ;
- les îlets Kahouanne (19,55 ha) et Tête à l'Anglais (1,36 ha), pour leur seule partie terrestre, à mi-chemin entre les cœurs de parc du Grand Cul-de-Sac marin et des îlets Pigeon ;
- le massif forestier de la Basse-Terre, cœur « historique » du parc national de la Guadeloupe avec 11 communes et 17 300 ha sur toute la partie haute du massif montagneux ;
- les îlets Pigeon, et en particulier les récifs coralliens qui les entourent, élément majeur du patrimoine naturel marin de la Guadeloupe soumis à une forte pression touristique. L'espace classé en cœur en 2009 de parc national comprend la partie terrestre des deux îlets d'une superficie de 8 ha et un espace marin périphérique et côtier de 981 ha.

L'**aire optimale d'adhésion** regroupe les 21 communes de Guadeloupe (voir carte 2) auxquelles sera proposé d'adhérer à la charte pour y mettre en œuvre le projet de territoire. Définie dans une logique de solidarité écologique avec les cœurs, cette aire optimale d'adhésion englobe :

- Toutes les communes de la Basse-Terre, en continuité avec le cœur forestier par le couvert végétal mais également par les cours d'eau qui s'écoulent des hauteurs du massif. Le cœur marin des îlets Pigeon est également fortement dépendant des activités qui se déroulent à terre, dans les communes de la Côte-sous-Le-Vent ;
- Toutes les communes de la baie du Grand-Cul-de-Sac Marin de Deshaies à Anse-Bertrand, entourant l'espace marin et notamment les zones cœurs. La majeure partie du territoire de ces communes est en relation directe avec les cœurs, notamment via les bassins versants des cours d'eau, et les activités humaines s'exerçant dans le Grand Cul de Sac.

Seules ont été exclues de ce territoire les sections cadastrales les plus urbanisées et aménagées sur les communes de Baie-Mahault et des Abymes.

L'ensemble des espaces marins et des parties terrestres des îlets classés en cœur de parc national est inclus dans une vaste **aire maritime adjacente**. Elle couvre au nord la totalité de la Baie de Grand Cul de Sac marin depuis la Pointe de la Grande Vigie jusqu'au nord Basse Terre (avec des points à l'isobathe 100 m reprenant le zonage biologique) et s'étend à l'ouest jusqu'à la limite des eaux territoriales de façon à prendre en compte des reliefs sous-marins propices aux cétacés. Sa limite sud se situe au droit du phare de l'Anse à la Barque, au sud du cœur des îlets Pigeon. Depuis 2010 l'ensemble des zones économiques exclusives font partie du sanctuaire AGOA pour les mammifères marins.

Explain why the proposed area should be proposed for inclusion in the SPAW list

Le parc national de la Guadeloupe tire de ses espaces naturels une part importante de son caractère : celui-ci repose à la fois sur des éléments matériels, notamment un riche patrimoine volcanique, biologique, paysager et culturel objectivement décrit, spécifique mais fragile, ainsi que sur des éléments immatériels, incluant une capacité de ressourcement.

Avec sa « Grande Dame » qui culmine à 1 467 m, point le plus haut des Petites Antilles, le parc national de la Guadeloupe domine le nord de cet archipel né de la rencontre des plaques Amérique et Caraïbe à l'origine du volcanisme actif de l'île de Basse Terre : le dôme de la

Soufrière a été mis en place lors de la dernière éruption magmatique de 1530 (depuis, il s'est fracturé au rythme des éruptions phréatiques, la dernière datant de 1976).

Entre cette île volcanique et sa voisine calcaire de Grande Terre, la baie du Grand Cul-de-Sac Marin est traversée par la plus grande barrière récifale des Petites Antilles. Elle intègre sur ses fonds durs ou meubles une mosaïque d'habitats marins de récifs et d'herbiers ainsi qu'un littoral protégé par mangrove et forêt marécageuse : en tant qu'abris et sources de nourriture pour les juvéniles de nombreuses espèces d'invertébrés et de poissons leur rôle écologique est considérable. Tortues marines et lambis figurent parmi les espèces emblématiques de cette baie.

Les récifs coralliens, dont l'endémisme est lié à leur isolement ancien de la région intertropicale Indo-Pacifique, structurent cet environnement marin. Les îlets Pigeon sont notamment un site de renommée internationale pour les remarquables formations qui s'échelonnent de quelques mètres à plus de 40 m de profondeur : les changements globaux et les agressions anthropiques sont à l'origine d'une dégradation importante de ce merveilleux jardin sous-marin depuis la fin des années 80.

Les cœurs terrestres sont principalement représentés par les écosystèmes originaux de l'espace forestier de la Basse Terre, désignés comme forêt « primaire » ou « climacique », en partie « forteresse naturelle » difficilement accessible du fait de son relief, de son climat et de sa végétation stratifiée qui présente une grande hétérogénéité spatiale. La flore luxuriante se compose d'une diversité visible d'arbres, de fougères arborescentes et de plantes épiphytes. La faune est discrète mais originale (deux hylodes endémiques de la Basse-Terre, le Pic de Guadeloupe, chauves-souris -seuls mammifères terrestres indigènes-, thécadactyle à queue turbinée,...)

À cette biodiversité exceptionnelle est associée une diversité paysagère remarquable : le parc national réunit un massif montagneux, différentes îles, un littoral particulièrement diversifié, des mangroves ainsi que leurs espaces maritimes associés. L'ampleur des dénivelés a pour corollaire un encaissement hydrographique important et un régime torrentiel des cours d'eau qui constituent le « château d'eau » de l'archipel. La qualité des eaux y est mythique et de nombreux Guadeloupéens viennent s'y baigner. Les rivières sont des corridors biologiques entre montagne et mer dont dépend intimement le cycle de la faune aquatique.

Depuis la déforestation par l'homme des forêts originelles de basse altitude, des parcelles agricoles de bananes en côte au vent et de canne en nord Basse Terre et Grande Terre environnent les cœurs de parc national, alors qu'en côte sous le vent la déprise agricole a favorisé des forêts secondaires. Les ripisylves et les boisements forestiers interstitiels, associés à la diversité dans l'utilisation des sols, jouent un rôle important dans les solidarités écologiques entre le massif forestier et le littoral. L'embouchure de la Grande Rivière à Goyaves, la plus grande rivière de l'archipel, constitue une vaste zone de vasières à mangroves : les sédiments s'y accumulent en formant un petit delta. Les îlets, localisés dans le Grand Cul-de-Sac Marin ainsi qu'en côte sous le vent, sont constitués par des bancs de sable et de vases posés sur des hauts fonds récifaux ou par des pointements rocheux (îlets Pigeon, Tête à l'anglais, Kahouanne).

Les îlets, en évoluant naturellement au gré des éléments, contribuent à l'identité du parc de par l'image d'« île déserte » qu'ils véhiculent. De la même façon, le cœur forestier, véritable poumon de la Guadeloupe dans l'imaginaire local, fait référence à la vie des origines. Pendant longtemps les Nègres marrons y ont trouvé refuge et, pour la population, le territoire du parc national représente tout à la fois un lieu de mystères et de forces inconnues, ainsi qu'une terre de ressourcement et de paix procurée par un calme naturel que les activités humaines ne viennent pas troubler. Avec la solitude sauvage qu'il dégage, le massif forestier se transforme en un révélateur de soi, un lieu initiatique qui se mérite : la Soufrière, qui impose sa grandeur et sa pure beauté dans les paysages, est quant à elle source d'émotion, voire d'excitation, mais aussi d'humilité, de crainte et de respect.

Seule la randonnée pédestre ouvre l'accès aux espaces forestiers les plus reculés. La trace des crêtes permet ainsi de découvrir les hauteurs du massif et d'embrasser par temps dégagé un paysage somptueux, jusqu'aux confins de la Grande-Terre et de la ligne d'horizon océanique. Dans les zones plus accessibles en revanche, et notamment le long de la route de la Traversée, la population vient régulièrement passer du temps en bordure de forêt, de rivières ou au pied des

cascades. Très proches des agglomérations, les limites des cœurs de parc lui confèrent un caractère péri-urbain : trésor naturel à quelques kilomètres de la ville, il s'agit d'un espace public récréatif où sont proposés des aménagements légers à l'usage de chacun et dans le respect de tous.

Très largement ancré dans l'histoire locale avec ses chemins pavés, ses vestiges amérindiens et ses nombreuses traces, le parc et son double ancrage terrestre et maritime contribuent largement au sentiment d'appropriation identitaire par les Guadeloupéens (« park nasyonal Gwadeloup, sé richès an-nou »). Ses cœurs sont des espaces « vécus », lieux d'usages anciens du fait de la tradition des jardins en forêt (les « habituées ») ou des activités dominicales à la rivière, dans une ambiance de retrouvailles familiales intergénérationnelles. En dehors de ces cœurs, patrimoine historique et activités traditionnelles prolongent l'identité de ce territoire d'exception : roches gravées, habitations coloniales, architecture de la côte sous le vent, constructions d'Ali Tur, jardins créoles, plantations forestières, agro-foresterie ou encore pêche artisanale, sont aujourd'hui indissociables de la Guadeloupe comme du parc.

Le parc national se caractérise par une très grande pluralité d'espaces, une diversité biologique remarquable et une forte interdépendance de ses écosystèmes. Pour autant, il n'en reste pas moins très vulnérable, notamment du fait de l'évolution des usages. Le parc éveille beaucoup d'émotions au nombre desquelles une très forte spiritualité ainsi qu'une très grande solidarité homme-nature débouchant sur le concept créole de « lyannaj' ».

C'est pour ces nombreuses raisons qu'est sollicité son inscription au Protocole SPAW.

According to you, to which Criteria it conforms (Guidelines and Criteria B Paragraph 2)

Representativeness
Conservation value
Rarity
Naturalness
Critical habitats
Diversity
Connectivity/coherence
Resilience

Cultural and socio-economic criteria

Productivity
Cultural and traditional use
Socio-economic benefits

Chapter 3. SITE DESCRIPTION

a - General features of the site

Terrestrial surface under sovereignty, excluding wetlands:

1068 sq. km

Wetland surface:

5567 ha

Marine surface:

1344 sq. km

b - Physical features

Brief description of the main physical characteristics in the area:

D'une surface totale de 1.700 km², l'archipel de la Guadeloupe regroupe huit îles ou groupes d'îles. L'île principale est en fait composée de deux îles, ce qui est exceptionnel dans la Caraïbe :

- La **Grande Terre**, plateau calcaire d'origine corallienne sur un socle volcanique. Sans grand relief, elle est aussi beaucoup plus sèche. Il faut noter l'existence au sud et à l'ouest de l'île d'un plateau karstique original, entrecoupé de vallons encaissés dénommés « les Grands Fonds ». Terre d'élection de la canne à sucre, elle est aujourd'hui en grande partie défrichée. Elle comprend le pôle économique régionale, Pointe-à-Pitre, et accueille sur sa côte sud les principaux complexes touristiques de l'île ;
- La **Basse Terre**, traversée par une chaîne d'origine volcanique, est le siège du pôle administratif, la ville de Basse-Terre. La forêt domine les paysages du massif alors que les contreforts et les plaines de la côte au vent sont colonisés par les bananeraies. Au nord-est, c'est la canne qui occupe les plaines côtières. Ces deux îles sont séparées par un isthme, la Rivière Salée, au nord de laquelle se trouve **la baie du Grand Cul-de-Sac Marin**. Au sud, le petit Cul-de-Sac marin accueille le port autonome ainsi que la marina de Pointe-à-Pître.

Le parc national est représentatif de nombreux milieux naturels de la Caraïbe, qu'ils soient marins ou terrestres. À l'origine de cette diversité hors du commun, l'ensemble des conditions géologiques, climatiques, du sol et du relief.

Geology:

L'arc insulaire des Petites Antilles doit son existence à la subduction de la croûte océanique Atlantique sous la plaque Caraïbe. L'histoire géologique permet de distinguer trois arcs : le reliquat d'un premier arc externe (représenté dans l'archipel par l'île de la Désirade), l'arc central dépourvu de volcan actif et composé d'îles à soubassement volcanique et à recouvrement sédimentaire récent, et un arc interne constitué d'îles volcaniques où sont situés des volcans actifs ou récents. Le parc national de la Guadeloupe se caractérise par un riche patrimoine géologique grâce à la présence de deux composantes :

- Le massif de la Basse-Terre, fleuron de l'arc interne. Il se compose de 6 ensembles correspondants aux différentes périodes volcaniques, entre le complexe de base, antérieur à -3,5 millions d'années qui affleure au nord-ouest, et la chaîne Madeleine-Soufrière qui représente le volcanisme récent et actuel (entre -0,25 et -0,14 millions d'années jusqu'à nos jours). Le volcan de la Soufrière, encore actif aujourd'hui, est le point culminant de l'ensemble ;
- Les terres karstiques de la Grande Terre, caractéristiques de l'arc externe, issues d'un volcanisme ancien qui a fonctionné entre -56 et -28 millions d'années, et dont les roches sont aujourd'hui recouvertes de sédiments calcaires d'origine corallienne.

Topography:

Bathymetry:

(Cf Carte 3)

Hydrodynamics:

Le climat est tropical, humide et insulaire. Il est caractérisé par une variabilité spatiale et temporelle du régime des précipitations, imposée par la morphologie des îles, l'échelle et la fréquence des perturbations atmosphériques. (Cf. Fig. 01)

Les alizés, vents d'est doux et humides, limitent les variations saisonnières et journalières des températures. Aussi, la température moyenne varie peu, de 25 à 30°C, et l'on distingue 2 saisons avec des transitions plus ou moins marquées :

- le « carême » (janvier à juin) est la saison sèche,
- l'« hivernage » (juillet à décembre) est la saison chaude caractérisée par des pluies fréquentes et intenses, mais aussi des dépressions tropicales et des cyclones ; la température de l'air est plus élevée et l'air plus lourd, surtout quand ne soufflent pas les alizés.

Volcanic formations:

L'île de la Basse-Terre, entièrement volcanique est composée de cinq complexes éruptifs principaux mis en place à des époques différentes depuis 3 millions d'années (les formations les plus anciennes sont localisées au nord de l'île). L'activité volcanique actuelle se situe au niveau de la Soufrière, dans le cœur du Parc. Le dôme de la Soufrière, du haut de ses 1467 mètres, est le sommet le plus haut des Petites Antilles et ne représente qu'une petite partie d'un volcan beaucoup plus vaste : le volcan composite de la Grande Découverte. Depuis, la Soufrière a connu plusieurs éruptions phréatiques (type d'éruption volcanique à forte explosion liée à la rencontre du magma avec de l'eau) qui ont contribué à son abondante fracturation (dernière éruption en 1976). En plus d'être très fracturé, le dôme reçoit chaque année entre 8 et 10 mètres de pluie, ce qui engendre une activité hydrothermale (circulation souterraine d'une eau chaude) importante se manifestant en surface par des émanations fumerolliennes et des sources chaudes aux environs du sommet. Les émanations fumerolliennes au niveau du Cratère Sud et du gouffre Tarissan ont des températures proches de 100°C. La Soufrière est un volcan actif en continuelle évolution et équipé de nombreuses stations de surveillance installées par l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de Guadeloupe.

Sand dunes:

-

Underwater formations:

((Xφ. Χαρτε 4)

c - Biological features

Habitats

Brief description of dominant and particular habitats (marine and terrestrial)*: List here the habitats and ecosystems that are representative and/or of importance for the WCR (i.e. mangroves, coral reefs, etc):

Nous avons choisi de discriminer la politique scientifique du Parc à travers 4 grands écosystèmes, selon le découpage suivant :

- l'écosystème eaux douces, découpé en eaux vives (rivières) et eaux stagnantes (mares et étangs) ;

- l'écosystème marin, dans lequel on distingue 4 types de milieux : les herbiers de phanérogames, les récifs coralliens, les milieux pélagiques et les fonds profonds et sédimentaires ;
- l'écosystème côtier, où s'opposent zones inondées (zones humides) et non inondées (milieux xérophiles);
- l'écosystème forestier, répartie en 4 grands habitats en fonction des ensembles bioclimatiques : les forêts xérophiles intérieures, les forêts mésophiles et les forêts hygrophiles et d'altitude.

I -ECOSYSTEMES EAUX DOUCES

La Basse-Terre, île d'origine volcanique se voit dotée d'une multitude de rivières d'eau douce stricte ; alors que la Grande Terre, d'origine calcaire est constituée principalement de ravines mixtes.

Les mares et étangs sont des formations écologiques transitoires et éphémères qui sont amenées à se combler progressivement par le biais des apports en sédiments de l'aval due à l'érosion, pour disparaître en laissant place à des peuplements forestiers.

II -ECOSYSTEMES MARINS

Les herbiers sont des plantes à graines et à fleurs, à l'origine terrestre, apparues à l'ère tertiaire. Elles ont développé des caractéristiques pour s'adapter au milieu marin : elles respirent sous l'eau, sont halophiles, possèdent un système d'ancrage qui leur permet de résister aux vagues et courant et effectuent leur reproduction sous l'eau. En région Caraïbes, on rencontre 4 genres, constituant les herbiers du même nom : les herbiers à Thalassia, les herbiers à Syringodium, les herbiers à Halodule, les herbiers à Halophila.

Les coraux constructeurs de récifs appartiennent à l'Ordre des Scléractinaires (Classe des Anthozoaires, Ensemble des Cnidaires). Ce sont des organismes symbiotiques : ils hébergent des hôtes, les zooxanthelles, qui sont des algues brunes (dinoflagellés) leur permettant d'accélérer leur vitesse de calcification et donc leur vitesse de croissance. En symbiose, ils sont chacun sensibles aux facteurs susceptibles de stresser l'autre. Ils ont la particularité de se développer dans des milieux très pauvres en nutriments. La formation des récifs est progressive, elle commence par la formation de communautés coralliennes, qui, en se regroupant, forment un récif embryonnaire, puis un récif frangeant pour mener, pour finir à un récif barrière, avec la formation d'un lagon.

III -ECOSYSTEMES COTIERS

Répartis sur le littoral de la côte sous le vent, les îlets, îlots ou cordons littoraux sont caractérisés par une forte insolation, une pluviosité réduite, une exposition aux vents forte (donnant souvent des versants contrastés) et l'influence du milieu marin (Joseph, 2009). Une forte érosion liée à l'hydrodynamisme marin, s'exerce sur ces territoires.

Situés sur le pourtour du Grand Cul-de-Sac Marin (GSCM) et Petit Cul-de-Sac Marin (PCSM), les milieux côtiers inondables représentent une superficie de 7000 ha sur le territoire guadeloupéen. On distingue une succession de territoire. A l'interface du domaine marin, on trouve d'abord la mangrove (3100ha), les prairies humides (300ha), puis les marais saumâtres (990ha) et forêts marécageuses (1100ha) constituant l'arrière mangrove plus l'on s'enfonce vers les terres.

IV -ECOSYSTEMES FORESTIERS

La forêt hygrophile (ou ombrophile) et les formations particulières que sont les fourrés et savanes d'altitude sont présentes en centre Basse-Terre et classées en cœur de Parc.

La forêt sempervirente saisonnière s'intercale entre la forêt hygrophile et la forêt xérophile. Elle forme des ensembles très variés, allant des formations climaciques à des formations en partie semi-décidue. Elle se développe sur des sols ferrallitiques jusqu'à une altitude d'environ 500 m et est caractérisée par la présence de fougères arborescentes.

La forêt semi-décidue est présente principalement en Grande-Terre et surtout dans les Grands-fonds. Elle se développe sur les terrains secs et calcaires avec un sol peu profond.

Detail for each habitat/ecosystem the area it covers:

<i>Marine / coastal ecosystem categories</i> Detail for each habitat / ecosystem the area covers	Size (estimate)		Description and comments
	unit	Area covered	
<i>Mangroves</i>			
Mangroves	ha	3100	
<i>Coral reefs</i>			
Récifs coralliens	ha	not given	
<i>Sea grass beds</i>			
Herbiers	ha	not given	
<i>Deep ecosystems</i>			
Fonds profonds et sédimentaires	ha	not given	
<i>Other marine ecosystems</i>			
Milieux pélagiques	ha	not given	
Terrestrial ecosystems	Size (estimate)		
	unit	Area covered	
<i>Forest</i>			
Forêt	sq.km	1068	
<i>Wetlands</i>			
Zones humides (hors mangroves)	sq.km	23	

Flora

Brief description of the main plant assemblages significant or particular in the area:

(cf. carte 05)

a- Milieux xérophiles

On distingue une diversité de typologies de végétation en fonction des contraintes pluviométriques suivantes:

-Forêt xérophile à faible contrainte hydrique (1300-1600mm/an) : Faciès à *Tabebuia heterophylla* et *Pisonia fragrans*,

-Forêt xérophile à forte contrainte hydrique (800-1300mm/an) : Faciès à *Krugiodendron ferreum* et *Sideroxylon obovatum*,

-Falaises et plateaux arides : Faciès à *Plumeria alba* et *Pilosocereus royenii*,

-Cordons sableux : Faciès à *Hippomane mancinella* et *Caesalpinia bonduc*.

b- Zones humides

La mangrove bord de mer, est le territoire du palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*) : grâce à ses racines aériennes, il est le seul à pouvoir s'adapter aux sols submergés par quelques décimètres d'eau.

La mangrove devient arbustive lorsqu'une extrême salinité règne : ce stress et la carence en éléments nutritifs font place à une végétation rabougrie, qui avoisine les 2 mètres de hauteur (contre 10 mètres en bord de mer) et est dominée par les palétuviers noirs (*Avicennia germinans*).

La mangrove haute se compose de boisements de dix à vingt mètres de haut. Les peuplements de

palétuviers différent : en milieu peu salé, c'est le palétuvier blanc (*Laguncularia racemosa*) qui domine.

c- Forêts ombrophiles

Les forêts ombrophiles et fourrés et savanes d'altitude sont les formations les mieux conservés, et constituent, avec près de 300 espèces d'arbres et d'arbustes, une centaine d'espèces d'orchidées, environ 300 espèces de fougères, une diversité floristique considérable. Elles constituent l'une des plus grandes richesses du Parc National de la Guadeloupe. Le taux d'endémisme est de 25-30%.

d- Forêts sempervirentes saisonnières

Le patrimoine naturel des forêts sempervirentes saisonnières, plus ou moins dégradé, présente une diversité en arbres d'une centaine d'espèces, avec un taux d'endémisme de 12%.

c- Forêts xérophiles

Les formations xérophiles sont progressivement remplacées pas des constructions, friches ou bois secondaires. Les espèces exotiques supplantent ainsi les espèces indigènes. On compte environ 45 à 70 espèces d'arbres, avec un taux d'endémisme de 6,5%.

List of plant species within the site that are in SPAW Annex I

List of species in SPAW annex I	Estimate of population size	Comments if any
Convolvulaceae: <i>Ipomoea walpersiana</i>	not given	Endémique de la Guadeloupe. Observée en zone coeur.

List of plant species within the site that are in SPAW Annex III

List of species in SPAW annex III	Estimate of population size	Comments if any
Cactaceae: <i>Melocactus intortus</i>	not given	
Combretaceae: <i>Conocarpus erectus</i>	not given	
Compositae : <i>Laguncularia racemosa</i>	not given	
Cymodoceaceae: <i>Halodule wrightii</i>	not given	
Cymodoceaceae: <i>Syringodium filiforme</i>	not given	
Hydrocharitaceae: <i>Thalassia testudinum</i>	not given	
Hydrocharitaceae: <i>Halophila baillonis</i>	not given	
Hydrocharitaceae: <i>Halophila decipiens</i>	not given	
Orchidaceae : <i>Elleanthus dussii</i>	not given	
Orchidaceae : <i>Epidendrum mutelianum</i>	not given	Endémique de la Guadeloupe. Observée en coeur et Aire Optimale d'adhésion.
Rhizophoraceae: <i>Rhizophora mangle</i>	not given	

Ruppiaceae: Ruppia maritima	not given	
Verbenaceae: Avicennia germinans	not given	
Zygophyllaceae: Guaiacum officinale	not given	Il en existe sûrement en Aire Optimal d'Adhésion.

List of plant species within the site that are in the IUCN Red List. IUCN red list : <http://www.iucnredlist.org/apps/redlist/search> You will specify the IUCN Status (CR:critically endangered; EN:endangered; VU:vulnerable).

List of species in IUCN red list that are present in your site	IUCN Status	Estimate of population size	Comments if any
--	-------------	-----------------------------	-----------------

List of plant species within the site that are in the national list of protected species

List of species in the national list of protected species that are present in your site	Estimate of population size	Comments if any
Acrocomia: Acrocomia karukerana	not given	
Geonoma: Geonoma pinnatifrons	not given	
Geonoma: Geonoma undata	not given	
Rhyticocos: Rhyticocos amara	not given	
Aechmea: Aechmea Smithiorum	not given	
Spiranthes: Spiranthes cranichioides	not given	
Brassavola: Brassavola cucullata	not given	
Elleanthus: Elleanthus cephalotus	not given	
Elleanthus: Elleanthus dussii	not given	
Epidendrum: Epidendrum calanthum susp revertianum	not given	
Epidendrum: Epidendrum calanthum susp revertianum	not given	
Epidendrum : Epidendrum ciliare	not given	
Epidendrum: Epidendrum elongatum subsp rubrum	not given	
Epidendrum: Epidendrum mutelianum	not given	
Epidendrum: Epidendrum mutelianum	not given	
Epidendrum: Epidendrum patens	not given	
Maxilaria: Maxilaria acutifolia	not given	
Octomeria: Octomeria ffrenchiana	not given	
Oncidium: Oncidium cebolleta	not given	
Oncidium: Oncidium meirax	not given	
Oncidium: Oncidium urophyllum	not given	
Oncidium: Oncidium wydleri	not given	
Prostechea : Prostechea cochleata	not given	
Psychilis: Psychilis corelii	not given	
Specklinia: Specklinia mazei	not given	
Tetramicra: Tetramicra elegans	not given	
Trichosalpinx: Trichosalpinx dura	not given	
Heliotropium: Heliotropium microphyllum	not given	
Rochefortia : Rochefortia acanthophora	not given	
Rochefortia: Rochefortia cuneata	not given	

Prunus: Prunus dussii	not given	
Mammillaria: Mammillaria nivosa	not given	
Melocactus: Melocactus intortus	not given	
Opuntia: Opuntia rubescens	not given	
Selenicereus: Selenicereus grandiflorus	not given	
Ipomoea: Ipomoea walpersiana	not given	
Hieronyma: Hieronyma caribaea	not given	
Drypetes: Drypetes serrata	not given	
Sophora: Sophora tomentosa	not given	
Xylosma: Xylosma buxifolium	not given	
Ammania: Ammania coccinea	not given	
Mastichodendron: Mastichodendron foetidissimum	not given	
Calyptranthes: Calyptranthes forsteri	not given	
Forestiera: Forestiera segregata	not given	
Colubrina: Colubrina elliptica	not given	
Meliosma: Meliosma herbertii	not given	
Picrasma: Picrasma antillana	not given	
Ternstroemia: Ternstroemia obovalis	not given	
Guaiacum: Guaiacum officinale	not given	

Fauna

Brief descript° of the main fauna populations and/or those of particular importance present (resident or migratory) in the area:

RIVIERES Ces systèmes ouverts ont été colonisés par des espèces présentant une phase de dispersion marine. La plupart des espèces sont en effet diadromes amphidromes : elles vivent et se reproduisent en eau douce, mais présentent une phase larvaire marine. La biodiversité animale des rivières est très réduite : on ne compte que 12 espèces de poissons et 14 espèces de crustacés, dont 5 sont vulnérables ou en dangers selon l'UICN.

MARES ET ETANGS hébergent un grand nombre d'espèces, notamment des oiseaux d'eau, chauves-souris et de nombreuses espèces d'odonates.

HERBIERS ET RECIFS CORALLIENS Les herbiers abritent une macrofaune benthique importante (éponges, coraux, anémones, vers, mollusques, crustacés, lambis, oursins, étoile de mer,..). Une centaine d'espèces de poissons y est représentée, dont 15% sont résidentes, mais qui sont en général de petites tailles, et de faible biomasse. De nombreux poissons effectuent leur stade juvénile dans les herbiers, et finissent au stade adulte dans les récifs. Les herbiers constituent la principale nourriture de la tortue verte (*Chelonia mydas*), et pourrait constituer un stock de nourriture pour le lamantin. Les récifs présentent la plus forte biodiversité marine (60,000 espèces décrites) et forment les plus riches écosystèmes de la planète, avec les forêts tropicales. De nombreux mammifères marins sont observées près des côtes guadeloupéennes.

MILIEUX COTIERS Ces milieux servent de nichoirs et reposoirs à de nombreux oiseaux marins. Les cordons littoraux sont les sites de pontes des trois tortues marines (Tortue Verte, Tortue Imbriquée et Tortue Luth). Les forêts xérophiles accueillent des reptiles, (Iguana iguana, Iguana delicatissima), anolis, batraciens et quelques oiseaux, comme les parulines, colibris et le Pic de Guadeloupe (*Melanerpes lherminieri*),...Les zones humides sont très appréciées des chiroptères, mais ces zones abritent aussi de nombreuses espèces aviaires notamment des oiseaux d'eau.

FORETS Certaines espèces, comme la mygale de la soufrière (*Holotele sulfurensis*) ou l'hylode de Pinchon (*Eleutherodactylus pinchoni*) et l'hylode de Barlagne (*E. barlagnei*) sont endémiques au massif de la Soufrière. Environ 25 espèces d'oiseaux nichent en forêt hygrophile, dont 14 sont endémiques des Petites Antilles et une, le Pic de Guadeloupe (*Melanerpes lherminieri*), endémique de la Guadeloupe. Les arthropodes, encore insuffisamment étudiés (> 3000 taxons en Guadeloupe) sont très largement représentés dans ce milieu et recèlent probablement un très grand nombre d'endémiques strictes ou régionaux.

List of animal species within the site that are in SPAW Annex II

List of species in SPAW annex II	Estimate of population size	Comments if any
Amphibians: <i>Eleutherodactylus barlagnei</i>	not given	Observé en coeur de Parc et Aire Optimale d'Adhésion.
Amphibians: <i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	not given	Observé en coeur de Parc et Aire Optimale d'Adhésion.
Amphibians: <i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	not given	Observé en coeur de Parc et Aire Optimale d'Adhésion.
Amphibians: <i>Eleutherodactylus pinchoni</i>	not given	Observé en coeur de Parc et Aire Optimale d'Adhésion.
Reptiles: <i>Typhlops guadeloupensis</i>	not given	
Reptiles: <i>Caretta caretta</i>	not given	Observée en coeur et Aire maritime Adjacente
Reptiles: <i>Chelonia mydas</i>	not given	Observée en coeur et Aire maritime Adjacente
Reptiles: <i>Eretmochelys imbricata</i>	not given	Observée en coeur et Aire maritime Adjacente
Reptiles: <i>Lepidochelys olivacea</i>	not given	Observée en coeur et Aire maritime Adjacente
Reptiles: <i>Dermochelys coriacea</i>	not given	Observée en coeur et Aire maritime Adjacente
Birds: <i>Puffinus lherminieri</i>	not given	
Birds: <i>Falco peregrinus</i>	not given	
Birds: <i>Charadrius melodius</i>	not given	
Birds: <i>Sterna antillarum antillarum</i>	not given	Observée en coeur et Aire Optimale d'adhésion
Birds: <i>Sterna dougallii dougallii</i>	not given	Observée en coeur et Aire Optimale d'adhésion
Birds: <i>Cinlocerthia ruficauda</i>	not given	Observée en coeur et Aire Optimale d'adhésion
Mammals: <i>Balaenoptera edeni</i>	not given	
Mammals: <i>Megaptera novaeangliae</i>	not given	
Mammals: <i>Physeter macrocephalus</i>	not given	
Mammals: <i>Kogia breviceps</i>	not given	
Mammals: <i>Kogia simus</i>	not given	
Mammals: <i>Ziphius cavirostris</i>	not given	
Mammals: <i>Mesoplodon europeus</i>	not given	

Mammals: Mesoplodon densirostris	not given	
Mammals: Orcinus orca	not given	
Mammals: Peponocephala electra	not given	
Mammals: Lagenodelphis hosei	not given	
Mammals: Stenella attenuata	not given	
Mammals: Stenella frontalis	not given	
Mammals: Stenella longirostris	not given	
Mammals: Tursiops truncatus	not given	
Mammals: Stenella coeruleoalba	not given	
Mammals: Steno bredanensis	not given	
Mammals: Tadarida brasiliensis	not given	
Mammals: Pteronotus davyi	not given	
Mammals: Ardops nichollsi	not given	
Mammals: Brachyphylla cavernarum	not given	
Mammals: Chiroderma improvisum	not given	
Mammals: Eptesicus guadeloupensis	not given	

List of animal species within the site that are in SPAW Annex III

List of species in SPAW annex III	Estimate of population size	Comments if any
Hydrozoa: Milleporidae	not given	
Hydrozoa: Stylasteridae	not given	
Anthozoa : Antipatharia	not given	
Anthozoa : Gorgonacea	not given	
Anthozoa : Scleractinia	not given	
Molluscs: Strombus gigas	not given	
Crustaceans: Panulirus argus	not given	
Reptiles: Iguana delicatissima	not given	
Reptiles: Iguana iguana	not given	
Birds : Dendrocygna arborea	not given	
Birds : Dendrocygna bicolor	not given	
Birds : Phoenicopterus ruber	not given	

List of animal species within the site that are in the IUCN Red List. IUCN Red List : <http://www.iucnredlist.org/apps/redlist/search> You will specify the IUCN Status (CR:critically endangered; EN:endangered; VU:vulnerable).

List of species in IUCN red list that are present in your site	IUCN Status	Estimate of population size	Comments if any
--	-------------	-----------------------------	-----------------

List of animal species within the site that are in the national list of protected species

List of species in the national list of protected species that are present in your site	Estimate of population size	Comments if any
---	-----------------------------	-----------------

d - Human population and current activities

Inhabitants inside the area or in the zone of potential direct impact on the protected area:

	Inside the area		In the zone of potential direct impact	
	Permanent	Seasonal	Permanent	Seasonal
Inhabitants	225000	443000	not given	not given

Comments about the previous table:

Sur le territoire des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion du parc national, la population résidente peut être estimée à 225 000 habitants, un chiffre bien supérieur à tout autre parc national français (avant la création à venir du parc national des Calanques) qui confirme le caractère péri-urbain de plusieurs des cœurs. En revanche, les cœurs sont inhabités.

Description of population, current human uses and development:

Une population jeune pour un taux de chômage élevé La Guadeloupe est, après la Réunion, le département d'outre-mer le plus peuplé, avec **401 730 habitants** estimés par l'INSEE au 1er janvier 2011. Son rythme de croissance s'établit à 0,3 % par an, un taux relativement faible par rapport à la métropole (0,7 %). La natalité reste soutenue (13,3 naissances pour 1 000 habitants en 2010) mais en baisse depuis plusieurs années. Le solde migratoire apparent est déficitaire. Les moins de 20 ans représentent 29,5 % de cette population, bien qu'une tendance au vieillissement soit amorcée. L'emploi est une préoccupation majeure du territoire : le taux de chômage en Guadeloupe était de 22,6 % en juin 2011 et en baisse de 1,6 point sur un an. Le secteur tertiaire regroupe 84 % de la population salariée. (Cf. Carte

L'organisation du territoire Comme d'autres départements ultramarins insulaires, la Guadeloupe se caractérise par un **territoire exigu** ainsi que par des reliefs importants, d'où une surface réduite pour une population importante et en croissance. La **pression foncière** est très importante. Elle est à l'origine d'un mitage urbain sur l'ensemble du territoire, en dépit du code de l'urbanisme et de la loi littoral. Les **transports** dans l'aire optimale d'adhésion du parc national se heurtent à plusieurs difficultés que sont l'hyperconcentration des activités autour du centre urbain et de la zone commerciale de Jarry (Baie-Mahault), l'insuffisance des transports en commun avec l'écrasante domination de la voiture individuelle.

Les principales activités économiques

Un tourisme en reconquête ? La Guadeloupe bénéficie, comme les autres îles de la Caraïbe, de **conditions naturelles particulièrement favorables** au tourisme : climat, milieux naturels, plages... Le secteur du tourisme actuel repose pour une grande part sur des infrastructures datant des années 1980 et reste très centré sur les visiteurs de métropole (9 touristes sur 10). Il est cependant en perte de vitesse : le nombre de touristes est passé d'un million à 500 000 en 10 ans. La destination pâtit d'une image encore trop négative et de la concurrence d'autres destinations telles que la République Dominicaine ou Cuba. Depuis, avec les événements du printemps arabe, on assiste à un retour progressif à la normale. Ainsi, le trafic aérien a connu une hausse de 6,27 % en 2011 (avec une hausse de 13 % du trafic en provenance d'Amérique du Nord). Enfin, un sondage d'août 2011 montre que la Guadeloupe est la 17ème destination préférée des Français.

La pêche, activité artisanale majeure des espaces marins La pêche en mer en Guadeloupe concerne 1 677 marins-pêcheurs et 878 navires qui disposent d'une « Zone Économique Exclusive » de 70 000 km² pour exercer leur activité. À ce nombre, il convient d'ajouter environ 1 000 pêcheur-plaisanciers réguliers -autrement appelés « pêcheurs informels »- ainsi qu'un potentiel de 8 000 pêcheurs récréatifs ou occasionnels. C'est dire l'importance sociale que représente cette activité génératrice d'un nombre d'emplois non-négligeable et qui produit par ailleurs entre 50 et 80 millions d'euros de chiffre d'affaires par an.

Une agriculture dominée par les cultures d'exportation et soumise à une forte pression urbaine En 2010 la Guadeloupe comptabilisait 7 852 exploitations pour une surface agricole utile de 31 768 ha, soit 19 % de la superficie du territoire. L'activité est dominée par la canne à sucre (14 173 ha), l'élevage (30 000 ha de prairies permanentes) et la banane (2 453 ha). Aux côtés d'une agriculture mécanisée tournée vers l'exportation et utilisatrice des produits de l'industrie pétrochimique (engrais, produits phyto-sanitaires, plastiques agricoles) subsiste également une riche diversité de produits maraîchers, fruitiers et animaux de qualité, alimentant les marchés locaux et qui constituent toute la "typicité" de la Guadeloupe.

Des activités sylvicoles limitées Les espaces forestiers publics et privés représentent environ 70 700 ha du territoire de la Guadeloupe, soit 43%. L'office national des forêts gère 36 900 ha de forêts publiques. La forêt privée est estimée à 33 800 ha, soit 48% des espaces boisés. Elle est très peu connue et peu valorisée à ce jour. Les propriétaires forestiers restent d'ailleurs très peu organisés à ce jour.

(Cf. carte 07)

Activities	Current human uses	Possible development	Description / comments, if any
Tourism	significant	increase	Le territoire dispose d'un potentiel important de développement du tourisme vert et de nature, mis en avant comme une orientation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDAT). La qualité environnementale des sites (avec notamment la problématique des déchets) et la mise en valeur de ce type de produit restent cependant à améliorer pour permettre ce développement. La valorisation de l'existence d'un parc national et de ses labels (Réserve de Biosphère, RAMSAR...) dans la promotion de la destination Guadeloupe est encore très limitée. Plusieurs sites des cœurs du parc national sont très fréquentés par les vacanciers, mais également par la population locale. Ainsi en 2010, le nombre de visites sur les sentiers du cœur de parc national est estimée à 443 000 visiteurs, dont près de 200 000 sur le seul site emblématique de la Cascade aux Écrevisses. Parmi les activités pratiquées, la randonnée figure en tête grâce à un réseau de sentiers (appelés « traces ») parcourant tout le massif forestier de la Basse-Terre. En mer, les îlets Pigeon sont le lieu de 50 000 à 100 000 plongées par an. Cette fréquentation fait des cœurs de parc des éléments clés de l'économie touristique, mais est également source d'impacts sur les milieux. En aire d'adhésion et en aire maritime adjacente se retrouvent également plusieurs sites clés tels que l'îlet Caret ou encore la Pointe de la Grande Vigie. Un des objectifs du SDAT est de favoriser l'émergence de nouveaux sites pour mieux répartir la fréquentation touristique sur le territoire, notamment dans les communes de l'aire d'adhésion.
Fishing	significant	decrease	Dans leur ensemble, les ressources halieutiques et tout

			<p>particulièrement dans la petite bande côtière, présentent des signes d'épuisement tant au niveau des espèces d'intérêt commercial (raréfaction, réduction des tailles, contamination par des polluants, dégradation des habitats, etc...) qu'au niveau des autres organismes marins (coraux, éponges, animaux marins, biodiversité en général). L'élevage en mer est actuellement très limité mais offre un potentiel de développement intéressant, notamment sur des espèces locales. Depuis le 3 juin 2009, le Parc national de Guadeloupe comprend une aire maritime adjacente de 1 308 km², ce qui représente 5 % du territoire de pêche de la Guadeloupe, mais 25 % des eaux territoriales. On peut estimer à 500 le nombre de pêcheurs professionnels et plaisanciers exerçant régulièrement au sein de cette aire maritime plus de 350 jours par an. La chasse sous-marine est un sport développé dont le prélèvement sur la bande côtière n'est pas négligeable. L'activité est donc un élément clé de l'aire maritime adjacente. Elle crée cependant une pression importante sur la ressource halieutique.</p>
Agriculture	significant	decrease	<p>Plus de la moitié de l'espace agricole de la Guadeloupe est située dans l'aire optimale d'adhésion du parc national : c'est dire l'importante contribution de l'agriculture à l'identité du parc (paysage, cadre de vie, approvisionnement des marchés) mais également l'importance de l'impact sur l'environnement de certains de ses excès (pollution des eaux, contamination des sols et des denrées alimentaires, défrichements, assèchement de zones humides, création de voiries etc...). En cœur, l'activité est limitée à la zone de la Grande Rivière de Vieux-Habitants avec arboriculture fruitière, cultures patrimoniales (vanille, café, cacao), maraichage et élevage bovin extensif. La production locale ne couvre que 20 % des besoins agro-alimentaires de l'archipel, ce qui ouvre la voie à un important développement agricole endogène. L'activité agricole est cependant en nette restructuration : en 30 ans le nombre d'exploitations a été divisé par 2. Avec un âge moyen de 51 ans, la population agricole est assez âgée. La production en label « agriculture biologique » est très déficitaire sur le marché local : elle offre un bon potentiel à développer. L'agriculture présente la caractéristique de renfermer près de 20 000 ha en friches ou insuffisamment cultivés et de céder près de 1 000 ha par an à l'urbanisation et au développement des infrastructures. Aussi, parmi les enjeux auxquels doit faire face le secteur, la disponibilité en foncier figure en tête, notamment pour l'installation de jeunes agriculteurs. C'est pourquoi le Schéma d'aménagement régional incite les communes à définir des zones agricoles protégées sur leur territoire.</p>
Industry	limited	decrease	Sucreries et distilleries.
Forestry	limited	stable	<p>L'exploitation de cette ressource forestière est très limitée et essentiellement artisanale. Il existe un potentiel de production de bois d'œuvre de qualité, mais qui nécessite le développement d'une filière bois aujourd'hui inexistante, lourdement handicapée par l'absence de maillons importants (scierie, entreprise d'exploitation...). De même, les pistes d'utilisation de la ressource forestière comme substitut potentiel aux combustibles fossiles dans la production</p>

			d'énergie restent encore, très largement, à explorer.
Others	not specified	not specified	

e - Other relevant features

f - Impacts and threats affecting the area

Impacts and threats *within* the area

Impact and threats	level	Evolution In the short term	Evolution In the long term	Species affected	Habitats affected	Description / comments
Exploitation of natural resources: Fishing	significant	stable	decrease	Strombus gigas, Lutjanus sp., Scarus sp.,... Macrobrachium sp., ...	Herbiers, récifs coralliens, Milieux pélagiques, Rivières	Il existe beaucoup de pêche informelle, qui ne rentre donc pas dans les statistiques actuelles. De nombreuses espèces sont braconnées en coeur de Parc, les délits peuvent être l'objet de non professionnels comme de professionnels. On assiste à un épuisement tant au niveau des espèces d'intérêt commercial (raréfaction, réduction des tailles, contamination par des polluants, dégradation des habitats, etc...) qu'au niveau des autres organismes marins (coraux, éponges, animaux marins, biodiversité en général).
Exploitation of natural resources: Agriculture	significant	stable	decrease		Forêts, Rivières, Littoral	pollution des eaux, contamination des sols et des denrées alimentaires, défrichements, assèchement de zones humides, création de voiries, érosion due à la divagation d'animaux,...

Exploitation of natural resources: Tourism	significant	increase	increase		Forêt hygrophile, milieux marins	Surfréquentation, érosion, accès sauvage provoquant des glissements de terrain, perturbation, destruction,...
Exploitation of natural resources: Industry	limited	stable	stable			-
Exploitation of natural resources: Forest products	limited	stable	unknown			Forêt peu exploitée.
Increased population	significant	stable	stable			À l'horizon 2040, les projections prévoient une poursuite du vieillissement avec une stabilisation de la population guadeloupéenne autour de 404 000 (entre 370 000 et 430 000 habitants selon les scenarii).
Invasive alien species	significant	stable	unknown	Pterois sp., Bambusa sp., Acromyrmex octospinosus,..	Tous les milieux	Il existe de nombreuses espèces invasives en Guadeloupe, notamment le poisson lion, le bambou, le pin caraïbes, la fourmi magnioc, la jacinthe d'eau , la laitue d'eau,...
Pollution	significant	decrease	decrease		Forêts, rivières, herbiers et récifs coralliens.	De plusieurs sortes : macrodéchets, pesticides, engrais chimiques, ... Chlordécone, ils affectent de nombreux milieux connectés entre eux.
Other	significant	not specified	not specified			Les risques naturels (cyclone) peuvent provoquer de graves dommages sur les populations coralliennes et les peuplements forestiers.

Impacts and threats *around* the area

Impact and threats	Level	Evolution In the short term	Evolution In the long term	Species affected	Habitats affected	Description / comments
Exploitation of natural resources: Fishing	significant	not specified	not specified			Diminution de la ressource
Exploitation of natural resources: Agriculture	significant	not specified	not specified			Culture vivrières.
Exploitation of natural resources: Tourism	very important	not specified	not specified			Sites très touristiques
Exploitation of natural resources: Industry	significant	not specified	not specified			-
Exploitation of natural resources: Forest products	limited	not specified	not specified			Peu exploitée
Increased population	very important	not specified	not specified			Il existe une concentration importante sur les communes des Aymes (59 633 habitants), de Baie-Mahault et du Gosier.
Invasive alien species	significant	not specified	not specified			-
Pollution	significant	not specified	not specified			Macrodéchets et pollutions organiques.
Other	limited	not specified	not specified			risques naturels

h - Information and knowledge

Information and knowledge available

List of the main publications

Title	Author	Year	Editor / review
Plan de gestion Reserve Naturelle Grand Cul-de-sac Marin	Buttifiant, Mege, Delloue, Marie, Vincent	2007	PNG
Projet de Charte de territoire du parc national de la Guadeloupe	PNG	2012	PNG

Briefly indicate in the chart if any regular monitoring is performed and for what groups/species

Species / group monitored (give the scientific name)	Frequency of monitoring (annual / biannual / etc...)	Comments (In particular, you can describe here the monitoring methods that are used)
---	---	---

Chapter 4. ECOLOGICAL CRITERIA

(Guidelines and Criteria Section B/ Ecological Criteria) Nominated areas must conform to at least one of the eight ecological criteria. Describe how the nominated site satisfies one or more of the following criteria. (Attach in Annex any relevant supporting documents.)

Representativeness:

La quasi-totalité des écosystèmes de la Caraïbe sont représentés dans les 10 ensembles géographiques du coeur de Parc. Les zones tampons (aire marine adjacente et aire d'adhésion) représentent une part très conséquente de ces habitats à l'échelle de la Guadeloupe.

Conservation value:

Les coeurs sont des zones de protection très fortes, où prélèvements et dégradations sont interdites. Les perturbations engendrées par le tourisme et les loisirs sont très encadrées et limitées. Ils contribuent à préserver les habitats et donc les espèces inféodées. L'aire optimale d'adhésion et l'aire maritime adjacente permettent la prise en compte des solidarités écologiques, et rendent ainsi possible une gestion cohérente du territoire en renforçant la protection des coeurs. (Cf. Carte 8)

Rarity:

La flore vasculaire indigène compte environ 1800 espèces dont près de 500 (soit plus de 25%) sont endémiques des Antilles (CBAF, comm. pers. 2008) et 34 (soit 2%) sont endémiques de la Guadeloupe.

14 espèces de chiroptères sont indigènes dont 6 sont endémiques des Petites Antilles. Parmi les 70 espèces d'oiseaux nicheurs, le pic de la Guadeloupe (*Melanerpes herminieri*), le seul pic sédentaire des Petites Antilles, est endémique. 21 espèces de reptiles sont indigènes dont 17 sont endémiques des Petites Antilles.

Mangroves et forêts marécageuses de la Baie du Grand Cul-de-sac représentent le plus bel ensemble de ce type d'habitat dans les Petites Antilles.

Naturalness:

Certains sites en coeur de Parc ont fait l'objet d'une étude de faisabilité de mise en réserve intégrale. Au vu des caractéristiques de naturalité nécessaires à l'établissement d'une réserve intégrale deux sites sont aujourd'hui candidat : la vallée de la rivière de Vieux-Habitants, en côte sous-le-vent et la vallée de la rivière de Capesterre, en côte au vent. Pour le haut des vallées de Vieux Habitants et de Capesterre, c'est à la fois une originalité biogéographique qui est déterminante dans la création d'une réserve intégrale (différentiel Côte au

vent et Côte sous-le-vent), mais également par le caractère original des écosystèmes de l'espace forestier de la Basse-Terre, désignés comme forêt « primaire » ou « climacique », en partie « forteresse naturelle » difficilement accessible du fait de son relief, de son climat et de sa végétation stratifiée qui présente une grande hétérogénéité spatiale. (Cf. Carte 9)

Critical habitats:

Il existe dans le Parc National de la Guadeloupe des espèces rares classées sur la liste rouge mondiale de l'IUCN comme menacées ou en voie de disparition à l'échelle mondiale.

Diversity:

La Guadeloupe héberge une grande diversité d'écosystèmes. Près de 32 unités de végétation naturelle peuvent être rencontrées d'un bout à l'autre de l'île, sur des distances 50 à 100 fois plus petites que sur le continent américain. La flore vasculaire indigène compte environ 1800 espèces. (Cf. Carte 5)

La faune terrestre, à l'exception des reptiles, par opposition à la flore est relativement pauvre en diversité. Par exemple, les seuls mammifères indigènes sont les chauve-souris.

Connectivity/coherence:

Le Parc National de la Guadeloupe représentant la quasi totalité du territoire guadeloupéen, avec l'inclusion de l'aire optimale d'adhésion et l'aire maritime adjacente assure une grande connectivité au sein-même du territoire et permet une gestion cohérente de l'ensemble. Mais cette connectivité va bien au-delà du seul territoire guadeloupéen, et s'étend dans toutes la région Caraïbes et même au-delà, notamment par les flux de nombreuses espèces migratrices venant se reproduire ou se nourrir sur le territoire guadeloupéens, comme les nombreux oiseaux migrateurs marins, cétacés et tortues marines. (Cf. Carte 8)

Resilience:

Mangroves et forêts marécageuses sont naturellement résilientes aux risques naturels (houles cycloniques, élévation du niveau de la mer) et permettent la protection des formations d'herbiers et de récifs face au transfert de sédiments et de polluants. Le manteau forestier largement présent sur la Basse-Terre contribue à la protection des sols, la régulation hydrologique et permet aussi la préservation des espèces face au changement climatique.

Chapter 5. CULTURAL AND SOCIO-ECONOMIC CRITERIA

(Guidelines and Criteria Section B / Cultural and Socio-Economic Criteria) Nominated Areas must conform, where applicable, to at least one of the three Cultural and Socio-Economic Criteria. If applicable, describe how the nominated site satisfies one or more of the following three Criteria (Attach in Annex any specific and relevant documents in support of these criteria).

Productivity:

Milieux très productifs, mangroves, récifs et herbiers contribuent à augmenter régulièrement l'abondance des ressources en poissons et invertébrés ("effet réserve"). Les cœurs marins jouent également un rôle économique potentiel pour la pêche en mer et les loisirs de découverte (plongée, découverte kayak,..).

Cultural and traditional use:

Les usages culturels et traditionnels liés à l'exploitation des ressources naturelles sont limités. A noter tout de même la place importante conservée par la pêche artisanale. Certaines activités encore présentes telles que la pêche au crabe (*Cardisoma guanhumi*), le pâturage bovins, la culture du madère font l'objet d'une gestion concertée de la ressource.

La chasse prélève un tribut important sur les populations d'oiseaux migrateurs, les zones humides protégées contribuent à la préservation de ces espèces.

Socio-economic benefits:

Les cœurs sont le support d'activités économiques pour des entreprises installées en aire d'adhésion. C'est notamment le cas des **activités de pleine nature** telles que la randonnée, pratiquée dans le massif forestier de la Basse-Terre entre cœur et aire d'adhésion, mais aussi de la plongée dans le cœur des îlets Pigeon. À plus petite échelle, les sites majeurs des cœurs (Soufrière, Chutes du Carbet, Cascade aux écrevisses...) bénéficient aux séjours touristiques organisés et hébergés notamment dans les zones touristiques de la Grande-Terre. Le rôle des cœurs est aussi social, attirant une fréquentation importante des habitants des zones urbaines, notamment lors des week-end de Pâques et Pentecôte.

Les écosystèmes du PNG sont producteurs de nombreux services écosystémiques. Le manteau forestier constitue un épurateur naturel de l'air en fixant les particules qui adsorbent les polluants atmosphériques. Véritable « château d'eau » de la Guadeloupe, le cœur forestier de la Basse-Terre, protégeant les têtes de bassin versants, contribue au maintien de la qualité des cours d'eau vis à vis des polluants chimiques et domestiques. Le gain est environnemental mais il est aussi sanitaire, l'eau étant prélevée pour la consommation humaine ou pour l'irrigation agricole. Les mangroves sont de véritables zones tampons contre les pollutions et les inondations. La protection des habitats comme la mangrove ou les herbiers et récifs coralliens permettent de consolider les services écosystémiques rendus et la production d'espèces commerciales... (Cf. Carte 7)

Chapter 6. MANAGEMENT

a - Legal and policy framework (attach in Annex a copy of original texts, and indicate, if possible, the IUCN status)

National status of your protected area:

Le Parc national de la Guadeloupe, septième parc national français et le premier en milieu tropical, a été créé par décret interministériel du 20 février 1989, en vue de protéger les parties centrales et méridionales du massif montagneux de l'île de la Basse-Terre de l'archipel de la Guadeloupe (Cf. Décret n°89-144 du 20 février 1989).

Le dispositif français des parcs nationaux, instauré par une première loi de 1960, a été profondément réformé par la loi n°2006-436 du 14 avril 2006. Le Parc National de la Guadeloupe a

dû s'adapter à la nouvelle réglementation en vigueur. C'est avec le décret du 3 juin 2009 de modification du décret de 1989 que le parc national de la Guadeloupe a défini ses nouveaux territoires, son nouveau conseil d'administration, sa nouvelle organisation (Cf. Décret n°2009-614 du 03 juin 2009). C'est à cette date qu'ont officiellement été lancés les travaux d'élaboration de la charte de territoire, avec un souci de concertation. Les modalités d'application de la réglementation s'appliquant en coeur de Parc ont été délibérées en Conseil d'Administration lors de la séance du 14 avril 2010 (Cf. Délibération n°10-07 du CA, Marcoeurs).

Le territoire bénéficie de deux labels internationaux, celui de réserve mondiale de Biosphère (au sens du programme sur l'Homme et la Biosphère -MaB- de l'UNESCO) dont l'extension correspond à celle du parc national, et de zone de la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (zone Ramsar) (Cf. Carte 10).

Au niveau national:

-Il existe un arrêté de Protection de Biotope pris sur un périmètre inclus dans l'aire optimale d'adhésion : la plage de Grande Anse à Trois-Rivières (site de 4,5 ha important pour la ponte des tortues marines) (Six arrêtés de protection de Biotope en Guadeloupe, de 774,74 ha).

-Deux des cinq Sites Classés de la Guadeloupe (superficie totale des cinq sites : 2 410,5 ha) sont présents au sein du Parc National de la Guadeloupe. Les sites sont : « Grande Anse » et « Gros Morne » à Deshaies (93 ha), un site à l'« Anse à la Barque » à Vieux-Habitants et à Bouillante (218 ha + 29 ha). Cette procédure de classement est surtout utilisée dans le cadre de la protection des « paysages ».

-Trois des quatre Sites Inscrits s'étendent se trouve dans les limites du parc National (superficie totale des quatre sites : environ 1 600 ha). Ces sites sont : « Batterie et Sucrierie de la Grande Pointe » à Trois-Rivières (164 ha), le « Bassin versant de la Grande Anse » à Deshaies (735 ha) et le « bassin versant au-dessus de l'Anse à la Barque » (environ 200 ha). Ce classement, qui a pour champ d'application les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, a pour objectif leur conservation en l'état. Ce classement ne constitue cependant pas une mesure de protection forte.

-Des ZNIEFF marines de Type I et des ZNIEFF terrestres de type I et II,

-des territoires appartenant au Conservatoire du littoral,

-zones des 50 pas géométriques,

-zones classées en Forêts Départementales-Domaniales,.. (Cf. Carte 11)

IUCN status (please tick the appropriate column if you know the IUCN category of your PA):

II

b - Management structure, authority

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public chargé de gérer ce territoire. Comme tous les Parcs nationaux, cet établissement, sous tutelle du ministère chargé de l'environnement, fonctionne grâce à une équipe technique et administrative dont les actions sont définies par plusieurs instances délibératives (notamment CA, et CS et CESC).

L'équipe chargée de gérer l'établissement public Parc national se compose au 30 juillet 2012 d'environ 80 personnes issues d'univers professionnels différents. On y distingue les personnels techniques et administratifs, et des personnels de terrain. Ces derniers ont pour mission essentielle de gérer le territoire du Parc, c'est à dire d'y assurer des fonctions de police de l'environnement, des fonctions d'observation et d'entretien du milieu, de suivi scientifique, ainsi que des fonctions d'accueil et de pédagogie. Dans le nouveau périmètre du Parc, l'équipe aura à guider les communes et les acteurs du territoire dans des actions de développement durable.

On retrouve plusieurs parties prenantes dans la prise de décision, selon la zone visée dans le

Parc National de la Guadeloupe. On peut retrouver, en plus des représentants du Parc National de la Guadeloupe :

- la DEAL, de par son autorité de police environnementale;
- le Conservatoire du littoral, affectataire du Domaine public Maritime et Lacustre (DPML) et attributaire des 50 pas géométriques depuis 2003, ainsi que propriétaire de certains sites;
- l'ONF gestionnaire écologique pour la forêt Domaniale du littoral (FDL) et certains terrains du Conservatoire du Littoral;
- les communes;
- les communautés de communes;
- le Conseil général, propriétaire de la Forêt Départementale;
- la Région,
- les associations et particuliers.

c - Functional management body (with the authority and means to implement the framework)

Description of the management authority

Les instances de l'établissement public du parc national

La mise en œuvre de la charte de territoire sera pilotée par le **Conseil d'Administration**, majoritairement composé d'acteurs locaux, dont : l'ensemble des collectivités concernées, des associations, des organisations socio-professionnelles et des administrations. Il est assisté, dans ses décisions, de deux instances consultatives :

- Le **Conseil Scientifique (CS)** : constitué de 22 membres, il se compose de deux-tiers de chercheurs en sciences de la nature et d'un tiers en sciences humaines. L'ouverture sur la région Caraïbe est assurée par une seule personne de nationalité étrangère (mexicaine). Le rôle du conseil scientifique est d'assister le conseil d'administration et le directeur de l'établissement public du parc national dans l'exercice de leurs attributions. Ainsi, il définit les grands axes et orientations des programmes de recherche intéressant le parc national, valide les protocoles et bases de données initiées par l'établissement, donne un avis sur les projets qui touchent les équilibres biologiques et humains, accompagne les actions et programmes définis dans le cadre de la présente charte de territoire et propose des actions susceptibles d'intéresser les habitants.

- Le **Conseil Économique Social et Culturel (CESC)** : lieu permanent de rencontre, d'information et d'échange et de débat entre acteurs, usagers du territoire et habitants, c'est un espace de travail, de réflexion et d'expertise. Force de proposition, par ses suggestions et ses avis il conseille, oriente et éclaire le conseil d'administration et le directeur aussi bien dans les décisions de l'établissement public que pour les actions de développement durable menées sur le territoire. Composé de représentants d'établissements, d'organismes socio-professionnels ou d'associations, ils sont les interlocuteurs privilégiés de l'établissement public avec les forces vives du territoire et s'impliquent dans les différents comités de pilotage et groupes de travail de l'établissement public. Si, véritables 'thermomètres' des préoccupations locales ils expriment ou relayent les positions, les attentes ou les propositions de la structure qu'ils représentent, au sein de leurs structures respectives, ils relayent l'information et défendent les actions menées dans le cadre de la présente charte de territoire.

Means to implement the framework

La charte de territoire est un document stratégique sur une quinzaine d'années qu'il conviendra de mettre en œuvre progressivement, selon un programme opérationnel arrêté par le conseil d'administration, assisté par un conseil scientifique et un conseil économique social et culturel (CESC), et financé au travers des différentes programmations financières.

Document stratégique, la charte de territoire ne peut décrire ni les différentes actions concrètes qui seront mises en œuvre, ni l'implication précise de chacun des partenaires sur chaque projet : elle doit donc être complétée par des programmes pluriannuels d'actions qui préciseront sur 3 ans, en fonction de l'évolution du territoire comme des compétences des différents acteurs, la déclinaison de chaque mesure et l'implication des différents partenaires (y compris d'un point de vue financier).

d - Objectives (clarify whether prioritized or of equal importance)

Objective	Top priority	Comment
5.1. Faire du parc national un atout pour le territoire	Yes	L'ambition pourrait paraître triviale ; il s'agit néanmoins d'une ambition importante pour le territoire qui déterminera le succès -ou l'échec- de la présente charte. En effet, le parc national était jusqu'à présent présent comme un établissement public « de l'État » dont l'intervention était limitée aux cœurs du fait des aménagements de qualité effectués dans ces espaces de ressourcement comme de la mission de police exercée par les agents commissionnés. Avec le changement de gouvernance acté par le décret du 3 juin 2009, les acteurs locaux ont aujourd'hui toutes les cartes en main pour faire du parc national un outil performant au service du développement du territoire : les élus sont désormais majoritaires au sein du conseil d'administration, alors même que l'État poursuit son engagement budgétaire, y compris dans le financement de la mise en œuvre de la présente charte de territoire. Par ailleurs, les communes d'aire d'adhésion ont la possibilité de valoriser l'image du parc national comme levier pour asseoir leur développement (au travers de la labellisation des différentes activités par exemple). De plus, le savoir-faire acquis par les agents de l'établissement public dans la gestion et l'aménagement des espaces protégés emblématiques apporte la garantie d'un appui technique de qualité auprès des collectivités adhérentes à la charte. Enfin, les activités économiques locales sont des activités privilégiées du fait de la proximité d'un milieu naturel exceptionnel, préservé dans sa biodiversité : la pêche artisanale durable bénéficie de l'effet réserve des cœurs de parcs, l'agriculture peut valoriser le patrimoine génétique local (semences adaptées, mais également auxiliaires de culture) et le tourisme mettre à profit le ressourcement procuré par les espaces protégés....
5.2. Permettre l'appropriation des questions patrimoniales par la population locale	Yes	Le second enjeu majeur pour le territoire constitue l'appropriation des questions patrimoniales par ses habitants. Les nombreux problèmes identifiés dans le diagnostic de territoire sont là pour le rappeler : encore trop peu de Guadeloupéens ont conscience de l'importance de leurs patrimoines naturel, culturel et paysager et, donc, de la nécessité de les protéger pour pouvoir en faire des atouts pour le territoire. Cette nécessaire prise de conscience passe par une meilleure connaissance du espaces naturels, des savoir-faire traditionnels ou, encore, des aspects culturels liés à l'oralité. La découverte de ces patrimoines est aussi liée à leur pratique (plongée subaquatique pour s'émerveiller des fonds marins, randonnée pour découvrir les traces du massif forestier

		ou de la mangrove,...) de façon à apprendre à en être fier : il faut bien maîtriser la langue créole pour pouvoir la considérer comme une richesse à part entière, il faut connaître les bénéfiques nutritionnels des légumes racines et la façon de les apprêter pour pouvoir les préférer à l'alimentation de la restauration rapide, etc. L'appropriation de leurs ressources patrimoniales par les habitants est le premier pas sur le chemin qui doit conduire à faire du parc national la référence caribéenne du développement durable et de l'implication écocitoyenne.
5.3. Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers	Yes	La préservation des ressources patrimoniales constitue le préalable indispensable à leur valorisation. Cet enjeu est bien sûr lié à un approfondissement des connaissances scientifiques concernant le patrimoine existant, à la restauration des éléments patrimoniaux, à l'encadrement des activités en zones sensibles pour protéger le milieu des atteintes irréversibles, à la conception d'aménagements légers, voire à la constitution de réserves intégrales. La réforme de 2006 nous rappelle néanmoins l'importance des solidarités écologiques et territoriales dans le maintien des patrimoines exceptionnels du parc national. Ainsi, la nature ordinaire doit être protégée -y compris en ville- et une attention particulière est à apporter aux corridors écologiques. Au contraire, il est important de lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui compromettent les écosystèmes (le bambou par exemple, mais aussi le poisson lion...). Enfin, dans un contexte îlien qui, de surcroît, connaît une application des lois somme toute relative, la réduction des différentes pollutions et dégradations d'origine humaine reste une condition préalable à la préservation du patrimoine naturel mais nécessite, là encore, une évolution des mentalités (pour favoriser l'habitat collectif au modèle de la maison individuelle, la gestion des déchets, le recours aux énergies renouvelables ou, encore, le covoiturage et la voiture économique en remplacement des modèles surpuissants, représentations supposées de la virilité de leur conducteur...).
5.4. Favoriser un développement endogène respectueux de l'environnement et des hommes	Yes	Le dernier enjeu est, vu les particularismes du marché local de l'emploi et d'une économie sous perfusion, la clef de voûte de la durabilité du développement dans le parc national : il est urgent de favoriser un développement endogène créateur de richesses et d'emplois au niveau local, mais toujours dans le respect de l'environnement et des hommes. Cet enjeu recouvre de multiples facettes : professionnalisation des acteurs locaux, mise en cohérence des politiques publiques encourageant les activités durables, structuration de filières locales de qualité créatrices de valeur ajoutée ou, encore, accessibilité pour tous, qu'il s'agisse des différents espaces ou d'information. Il nécessite donc une approche intégrée ainsi qu'une réflexion et une mise en œuvre globale au niveau de l'ensemble du territoire du parc national.

Comments:

4 enjeux principaux se traduisent en objectifs dans les cœurs, en orientations en aire d'adhésion et aire maritime adjacente, ainsi qu'en axes applicables de manière transversale sur l'ensemble du parc national de la Guadeloupe. (Cf. Carte 12)

e - Brief description of management plan (attach in Annex a copy of the plan)

Le programme d'Aménagement (Cf. Plan 2006-2011) vaut lieu de plan de gestion pour le Parc National de la Guadeloupe, mais prendra fin à la date de promulgation du décret de la Charte en 2013.

Non approuvée encore par décret, le projet de Charte est actuellement soumis à enquête publique et a déjà été validé par le CA le 14/02/12.

Dans les coeurs, la priorité est la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels qu'ils renferment.

Dans l'aire d'adhésion, priorité est donnée au développement durable et au partenariat entre les acteurs du territoire et l'établissement public du parc national.

Comme en aire d'adhésion, dans l'aire maritime adjacente est définie orientations et mesures que les acteurs de l'espace marin s'engagent à mettre en œuvre en faveur d'un développement durable des activités en mer, le cas échéant en mobilisant les outils à disposition des autorités compétentes (Préfet maritime notamment).

(Cf. Carte 12)

Management plan - date of publication

: 12/2/05

Management plan duration

: not specified

Date of Review planned

: not specified

f - Clarify if some species/habitats listed in section III are the subject of more management/recovery/protection measures than others

Habitats

Marine / costal / terrestrial ecosystems	Management measures	Protection measures	Recovery measures	Comments/description of measures
Mangroves	yes	yes	yes	
Coral	yes	yes	no	Expérimentations et études de restauration en cours
Sea grass beds	yes	yes	no	Expérimentations et études de restauration en cours
Wetlands	yes	yes	yes	
Forests	yes	yes	yes	
Others	no	no	no	

Flora

Species from SPAW Annex 1 present in your area	Management measures	Protection measures	Recovery measures	Comments/description of measures
Convolvulaceae: Ipomoea walpersiana	no	no	no	
Species from SPAW	Management	Protection	Recovery	Comments/description of

Annex 3 present in your area	measures	measures	measures	measures
Cactaceae: Melocactus intortus	yes	yes	no	
Combretaceae: Conocarpus erectus	yes	yes	yes	
Compositae : Laguncularia racemosa	yes	yes	yes	
Cymodoceaceae: Halodule wrightii	yes	yes	no	
Cymodoceaceae: Syringodium filiforme	yes	yes	no	
Hydrocharitaceae: Thalassia testudinum	yes	yes	no	Expérimentations et études de restauration en cours
Hydrocharitaceae: Halophila baillonis	yes	yes	no	
Hydrocharitaceae: Halophila decipiens	yes	yes	no	
Orchidaceae : Elleanthus dussii	yes	yes	no	
Orchidaceae : Epidendrum mutelianum	no	yes	no	
Rhizophoraceae: Rhizophora mangle	yes	yes	yes	
Ruppiaceae: Ruppia maritima	yes	yes	no	
Verbenaceae: Avicennia germinans	yes	yes	yes	
Zygophyllaceae: Guaiacum officinale	no	yes	no	

Fauna

Species from SPAW Annex 2 present in your area	Management measures	Protection measures	Recovery measures	Comments/description of measures
Amphibians: Eleutherodactylus barlagnei	no	yes	no	
Amphibians: Eleutherodactylus johnstonei	no	no	no	
Amphibians: Eleutherodactylus martinicensis	no	yes	no	
Amphibians: Eleutherodactylus pinchoni	no	yes	no	
Reptiles: Typhlops guadeloupensis	no	yes	no	
Reptiles: Caretta caretta	yes	yes	yes	

Reptiles: Chelonia mydas	yes	yes	yes	
Reptiles: Eretmochelys imbricata	yes	yes	yes	
Reptiles: Lepidochelys olivacea	yes	yes	yes	
Reptiles: Dermochelys coriacea	yes	yes	yes	
Birds: Puffinus Iherminieri	no	yes	no	
Birds: Falco peregrinus	no	yes	no	
Birds: Charadrius melodius	no	yes	no	
Birds: Sterna antillarum antillarum	no	yes	no	
Birds: Sterna dougallii dougallii	yes	yes	yes	
Birds: Cincloerthia ruficauda	no	yes	no	
Mammals: Balaenoptera edeni	yes	yes	no	
Mammals: Megaptera novaeangliae	yes	yes	no	
Mammals: Physeter macrocephalus	yes	yes	no	
Mammals: Kogia breviceps	yes	yes	no	
Mammals: Kogia simus	yes	yes	no	
Mammals: Ziphius cavirostris	yes	yes	no	
Mammals: Mesoplodon europeus	yes	yes	no	
Mammals: Mesoplodon densirostris	yes	yes	no	
Mammals: Orcinus orca	yes	yes	no	
Mammals: Peponocephala electra	yes	yes	no	
Mammals: Lagenodelphis hosei	yes	yes	no	
Mammals: Stenella attenuata	yes	yes	no	
Mammals: Stenella frontalis	yes	yes	yes	
Mammals: Stenella longirostris	yes	yes	no	
Mammals: Tursiops truncatus	yes	yes	no	
Mammals: Stenella coeruleoalba	yes	yes	no	
Mammals: Steno bredanensis	yes	yes	no	
Mammals: Tadarida brasiliensis	yes	yes	no	

Mammals: Pteronotus davyi	yes	yes	no	
Mammals: Ardops nichollsi	yes	yes	no	
Mammals: Brachyphylla cavernarum	yes	yes	no	
Mammals: Chiroderma improvisum	yes	yes	no	
Mammals: Eptesicus guadeloupensis	yes	yes	no	
Species from SPAW Annex 3 present in your area	Management measures	Protection measures	Recovery measures	Comments/description of measures
Hydrozoa: Milleporidae	yes	yes	no	
Hydrozoa: Stylasteridae	yes	yes	no	
Anthozoa : Antipatharia	yes	yes	no	
Anthozoa : Gorgonacea	yes	yes	no	
Anthozoa : Scleractinia	yes	yes	no	
Molluscs: Strombus gigas	yes	yes	no	
Crustaceans: Panulirus argus	yes	yes	no	
Reptiles: Iguana delicatissima	yes	yes	yes	
Reptiles: Iguana iguana	no	yes	no	
Birds : Dendrocygna arborea	no	yes	no	
Birds : Dendrocygna bicolor	no	yes	no	
Birds : Phoenicopterus ruber	no	yes	no	

g - Describe how the protected area is integrated within the country's larger planning framework (if applicable)

La zone fait partie du réseau des Aires Marines Protégées, du réseau des réserves de Biosphère et zone Ramsar.

h - Zoning, if applicable, and the basic regulations applied to the zones (attach in Annex a copy of the zoning map)

Name	Basic regulation applied to the zone
------	--------------------------------------

i - Enforcement measures and policies

Projet de territoire pour l'ensemble des espaces du parc national de la Guadeloupe, la charte est la grande innovation de la réforme des parcs nationaux de 2006. À la différence des anciens documents du parc national, et notamment son programme d'aménagement 2006-2011, elle concerne l'ensemble des acteurs du territoire et non plus uniquement l'établissement public. Elle vise, selon les sujets, l'ensemble des espaces du parc, et pas uniquement les cœurs. Sa portée juridique, définie par le code de l'environnement (articles L.331-3 à L.331-7), diffère fondamentalement entre les cœurs, l'aire d'adhésion et l'aire maritime adjacente.

En vertu du principe d'indépendance des législations, la charte de territoire ne remplace aucun des textes de droit commun existants (code de l'urbanisme, code du patrimoine, code forestier, code de l'environnement, loi sur l'eau... continuent de s'appliquer en cœur comme en aire d'adhésion), mais permet de définir des orientations et objectifs pour leur mise en œuvre. Notamment, les dispositions énoncées par la présente charte ne sauraient avoir pour conséquence d'entraver ou de limiter la réalisation des activités, installations ou travaux répondant à un impératif de défense nationale.

Les cœurs du parc national sont délimités de manière pérenne et les activités y sont réglementées par le décret du 3 juin 2009. La priorité y est la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels qu'ils renferment. Dans ces espaces, les objectifs et mesures définis par la charte ont une portée juridique forte, puisqu'ils viennent préciser la réglementation prévue par le décret du 3 juin 2009 (« modalités d'application de la réglementation ») et s'imposent donc aux activités humaines. Les documents de planification et d'aménagement du territoire listés aux articles L.331-3 et R. 331-14 du code de l'environnement doivent, sur ces territoires, être compatibles avec la charte.

L'aire d'adhésion, quant à elle, n'est pas délimitée de manière définitive. À l'intérieur de l'aire « optimale » d'adhésion (délimitée par le décret du 3 juin 2009), elle est définie en fonction de la libre adhésion des communes à la charte : seules les communes qui ont décidé d'adhérer par délibération font partie de l'aire d'adhésion « effective ». Dans cette aire d'adhésion, priorité est donnée au développement durable et au partenariat entre les acteurs du territoire et l'établissement public du parc national. Le Schéma d'aménagement régional, avec lequel la charte doit être compatible, est et reste le document de référence. Les conséquences juridiques de la charte en aire d'adhésion sont donc limitées :

- par l'adhésion à la charte, les communes s'engagent aux côtés de l'établissement public et des autres partenaires du territoire à mettre en œuvre les orientations et mesures définies ;
- les communes n'ont pas d'obligation de compatibilité de leurs documents d'urbanisme (POS, PLU) avec la charte (article L.150-1 du code de l'urbanisme). Il en est de même pour les autres documents d'aménagement et de planification listés par le code de l'environnement (articles L.331-3-13 III et R.331-14). Seul le SAR fait référence ;
- seuls les projets susceptibles d'avoir un impact notable sur les cœurs ou les espaces marins du parc national sont soumis à avis conforme du conseil d'administration de l'établissement public du parc national (article L.331-14-III et L.331-15-III du code de l'environnement) ;
- enfin s'appliquent les dispositions prévues par la charte en matière de circulation motorisée et de publicité (voir mesures 5533 et 5534).

Précision juridique :

Parmi les 2 options ouvertes pour les départements d'outre-mer par l'article L.331-15-III du code de l'environnement :

- l'option du 1° n'est pas retenue : il n'y a pas d'obligation de compatibilité pour les documents mentionnés au III de l'article L. 331-3 en dehors des objectifs de protection définis pour le cœur du parc national ;
- l'option du 2° est retenue : les travaux et aménagements projetés dans l'aire d'adhésion qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L. 122-1, ou qui sont soumis à autorisation en application des articles L. 214-3 (loi sur l'eau) ou L. 512-1 (installations classées pour la protection de l'environnement) et qui sont de nature à affecter de façon notable le cœur ou les espaces maritimes du parc national sont soumis à avis conforme de l'établissement.

Sur l'aire maritime adjacente, délimitée par le décret du 3 juin 2009, la charte n'a aucune compétence de réglementation. Comme en aire d'adhésion, elle définit orientations et mesures que les acteurs de l'espace marin s'engagent à mettre en œuvre en faveur d'un développement durable des activités en mer, le cas échéant en mobilisant les outils à disposition des autorités compétentes (Préfet maritime notamment). Seules les activités susceptibles d'altérer de façon notable les cœurs marins (article L.331-14-III de l'environnement) sont soumises à avis conforme de l'établissement.

Le partenariat pour le développement durable du territoire constitue donc le fondement de la charte de territoire dans l'aire d'adhésion tout comme dans l'aire maritime adjacente.

j - International status and dates of designation (e.g. Biosphere Reserve, Ramsar Site, Significant Bird Area, etc.)

International status		Date of designation
Biosphere reserve	yes	2/15/93
Ramsar site	yes	12/8/93
Significant bird area	no	
World heritage site (UNESCO)	no	
Others:	no	

k - Site's contribution to local sustainable development measures or related plans

not specified

l - Available management resources for the area

Ressources		How many/how much	Comments/description
Human resources	Permanent staff	73	
	Volunteers		
	Partners		
Physical resources	Equipments		Nouveau siège administratif en construction à Saint-Claude.
	Infrastructures	6 bâtiments : -le siège administratif (Saint-Claude), -le secteur de la Soufrière (Basse-Terre); -le service ADE et Biodiversité (Parnasse, Saint-Claude), -Point d'accueil (Vieux-Habitants, -Secteurs marin et traversée (Baie-Mahault) -Maison de la forêt (Route de la Traversée)	
Financial resources	Present sources of funding		
	Sources expected in the future		
	Annual budget (USD)	8000000	

Conclusion Describe how the management framework outlined above is adequate to achieve the ecological and socio-economic objectives that were established for the site (Guidelines and Criteria Section C/V).

La charte de territoire est un document stratégique sur une quinzaine d'années qu'il conviendra de mettre en œuvre progressivement, selon un programme opérationnel arrêté par le conseil d'administration, assisté par un conseil scientifique et un conseil économique social et culturel (CESC), et financé au travers des différentes programmations financières.

Les programmes pluriannuels d'actions

Document stratégique, la charte de territoire ne peut décrire ni les différentes actions concrètes qui seront mises en œuvre, ni l'implication précise de chacun des partenaires sur chaque projet : elle doit donc être complétée par des programmes pluriannuels d'actions qui préciseront sur 3 ans, en fonction de l'évolution du territoire comme des compétences des différents acteurs, la déclinaison de chaque mesure et l'implication des différents partenaires (y compris d'un point de vue financier).

Le financement des projets

En cohérence avec l'article L331-3 du code de l'environnement, le préfet de Guadeloupe associera très étroitement l'établissement public du parc national à l'élaboration des différents documents de programmation. Après une évaluation de l'action de l'État comme des instruments financiers sur le territoire au regard des objectifs, orientations et axes de la présente charte de territoire, le préfet s'attachera à programmer l'action des différents services de l'État concernés en fonction de chaque mesure pour contribuer à leur mise en œuvre concrète aux côtés des collectivités territoriales.

Chapter 7. MONITORING AND EVALUATION

In general, describe how the nominated site addresses monitoring and evaluation

Ainsi que prévu par l'article L.331-3 du code de l'environnement, une évaluation régulière de la mise en œuvre de la charte de territoire sera mise en place. L'évaluation a pour but de vérifier que les orientations, objectifs et mesures sont mis en œuvre efficacement et qu'elles produisent bien les effets attendus. Elle permet, si nécessaire, d'ajuster le contenu des mesures et des actions. L'évaluation de la charte est également nécessaire pour conduire sa révision à l'échéance de 15 ans après son approbation.

Chaque année, une réunion du conseil d'administration de l'établissement public du parc national sera donc consacrée au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la charte, sous la responsabilité du Président, chargé de l'animation de cette évaluation (article L.331-8 du code de l'environnement).

Comme pour tout projet, l'évaluation sera réalisée à partir de critères d'évaluation, permettant de porter un jugement sur la mise en œuvre de la charte :

- Efficacité : quel est le bilan des réalisations et des résultats obtenus ?
- Impacts : quels sont les effets globaux produits sur le territoire et ses habitants par la mise en œuvre des mesures de la charte ?
- Pertinence : Dans quelle mesure la charte répondait-elle de manière adéquate aux enjeux identifiés initialement sur le territoire ?

La méthode d'évaluation

Évaluer un projet consiste à mesurer les écarts entre ce qui était attendu et ce qui s'est produit, puis à rechercher les causes de ces écarts et à formuler des recommandations pour la poursuite du projet. Le processus d'évaluation combine l'analyse de l'évolution des indicateurs de suivi et la réalisation d'investigations complémentaires, permettant de préciser les liens de cause à effet entre les évolutions constatées. L'évaluation de la charte portera à la fois sur les actions mises en œuvre par l'établissement public du parc national, par les communes signataires de la charte et par les partenaires associés.

L'évaluation de la charte se déroulera en 3 phases :

- un suivi annuel de la mise en œuvre des actions inscrites dans les conventions d'application conclues entre l'établissement public et les collectivités et les conventions de partenariat conclues avec les autres personnes morales, mais aussi des actions réalisées concourant à l'atteinte des objectifs de la charte, réalisées en l'absence de convention PNG-Partenaire ;
- une évaluation six ans après sa signature (évaluation à mi-parcours) ;
- une évaluation finale, au terme des quinze ans de validité de la charte pour engager son renouvellement (évaluation finale).

Le Conseil d'administration pourra décider, s'il le juge opportun, de conduire une ou plusieurs évaluations supplémentaires.

Suivi qualitatif de la mise en œuvre des mesures

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, chaque mesure de la charte fera l'objet d'un bilan de sa mise en œuvre sous forme d'un texte rédigé par l'établissement public du parc national, mettant en avant les réalisations de l'année et les difficultés rencontrées.

Les indicateurs de suivi

En plus du suivi qualitatif des mesures, seront définis pour chaque groupe d'orientations et d'objectifs un nombre limité d'indicateurs de suivi, organisés au sein d'un tableau de bord de suivi mis à jour chaque année par l'établissement public du parc national.

Les indicateurs seront choisis de manière à rendre compte de l'application de la charte, et regroupés en 2 catégories :

- Les indicateurs de réalisation, permettant de connaître le degré de mise en œuvre des mesures de la charte ou les ressources mobilisées par l'établissement public du parc national ainsi que par les autres acteurs du territoire ;
- Les indicateurs de résultats, destinés à suivre les résultats obtenus en référence aux orientations stratégiques de la charte.

La première série d'indicateurs sera définie en tenant compte des indicateurs figurant dans le SAR ainsi que ceux existants dans les contrats d'objectifs de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe. Elle sera actualisée les années suivantes par le conseil d'administration en tant que de besoin.

What indicators are used to evaluate management effectiveness and conservation success, and the impact of the management plan on the local communities

Indicators by category	Comments
<i>Evaluation of management effectiveness</i>	
en cours	Réalisation prochaine d'un tableau de bord avec tout un panel d'indicateurs de suivi
<i>Evaluation of conservation measures on the status of species populations within and around protected area</i>	
en cours	Réalisation prochaine d'un tableau de bord avec tout un panel d'indicateurs de suivi
<i>Evaluation of conservation measures on the status of habitats within and around the protected area</i>	
en cours	Réalisation prochaine d'un tableau de bord avec tout un panel d'indicateurs de suivi
<i>Evaluation of conservation measures on the status of ecological processes within and around the protected area</i>	
en cours	Réalisation prochaine d'un tableau de bord avec tout un panel d'indicateurs de suivi
<i>Evaluation of the impact of the management plan on the local communities</i>	
en cours	Réalisation prochaine d'un tableau de bord avec tout un panel d'indicateurs de suivi

Chapter 8. STAKEHOLDERS

Describe how the nominated site involves stakeholders and local communities in designation and management, and specify specific coordination measures or mechanisms currently in place

Stakeholders involvement	Involvement	Description of involvement	Specific coordination measures	Comments (if any)
Institutions	yes	Processus intégré de décision et participation de tous les acteurs du territoire.		
Public	yes	Démarche écocitoyenne, animation nature, sensibilisation,...Enquête publique de la Charte.		(Cf. Carte 13 et14)
Decision-makers	yes	Les décisions se prennent le plus souvent de façon concertée entre les différents acteurs du territoire. Les grandes décisions du Parc se font lors des réunions du Conseil d'Administration.		
Economic-sectors	yes	Soutien et financement de l'activité économique locale (pêche, agriculture, éco-tourisme,...).		
Local communities	yes	Concertation des communautés locales.		
Others	no			

Chapter 9. IMPLEMENTATION MECHANISM

Describe the mechanisms and programmes that are in place in regard to each of the following management tools in the nominated site (fill only the fields that are relevant for your site)

Management tools	Existing	Mechanisms and programmes in place	Comments (if any)
Public awareness, education, and information dissemination programmes	yes	Dans ce but le Parc national mène les actions suivantes : -Proposer et soutenir des projets pédagogiques en milieu scolaire en partenariat avec le rectorat de la Guadeloupe, -Produire des outils pédagogiques en adéquation avec l'environnement caribéen, -Créer des sentiers et des espaces d'interprétation valorisant le patrimoine naturel et culturel, -Créer des structures d'accueil et d'information comportant des espaces dédiés à la population locale, -Participer à des fêtes et des événements populaires, -Communiquer et publier régulièrement (média, site web, journaux,..)	(Cf. Carte 13 et 14)
Capacity building of staff and management	yes	Il existe des formations régulières organisées pour les agents du Parc, selon les besoins. Des formations en direction de la Caraïbe sont en cours de développement.	
Research, data storage, and analysis	yes	Nombreuses collaborations des équipes de recherches locales, nationales et internationales. Participation à des bases de données (INPN,...)	
Surveillance and enforcement	yes	Pouvoir de police des agents assermentés, qui effectuent des surveillances de site régulièrement et verbalisent les	

		contrevenants. Le Parc contribue à une brigade d'intervention inter-service.	
Participation of exterior users	yes	Programme d'animation du Parc, Participation à des chantiers de remise en état de sites, observations scientifiques..	
Alternative and sustainable livelihoods	no		
Adaptative management	no		

Chapter 10. OTHER RELEVANT INFORMATION

Contact addresses

	Name	Position	Contact adress	Email adress
who is submitting the proposal (national focal point)	GIROU Denis	Directeur		denis.girou@guadeloupe-parcnational.fr
who prepared the report (manager)	MAGNIN Hervé	Gestionnaire	Siège administratif : Habitation Beausoleil Montéran 97120 SAINT-CLAUDE	contact@guadeloupe-parcnational.fr

Date when making the proposal

: 10/05/2010

List of annexed documents

Name	Description	Category	
Carte 01 - Localisation de la Guadeloupe		Geographical map	View
Carte 02 - Limites du Parc National de la Guadeloupe		Geographical map	View
Carte 03 -Bathymétrie		Physical features	View
Fig 01 - Variations pluviométriques en Basse-Terre		Physical features	View
Carte 04 - Biocénoses marines		Physical features	View
Tab 01 - Flore de Guadeloupe		Ecological criterias	View
Tab 02 - Faune de Guadeloupe (+statut national et UICN)		Ecological criterias	View
Carte 05 - Unités écologiques		Ecological criterias	View
Carte 06 -Population par commune (2008)		Cultural and socio-economic criterias	View

Carte 07 - Solidarités économiques et sociales		Cultural and socio-economic criterias	View
Carte 08 - Représentation des solidarités écologiques		Ecological criterias	View
Carte 09 - Projet de réserve intégrale -Limites		Ecological criterias	View
Décret n°89-144 du 20 février 1989 créant le Parc National de la Guadeloupe		Legal and policy framework	View
Décret n°2009-614 du 3 juin 2009 modifiant le décret du 20 février 1989		Legal and policy framework	View
Délibération n° 10-07 en CA, MARcoeurs		Legal and policy framework	View
Carte 10 - Zone RAMSAR et Réserve de Biosphère		Legal and policy framework	View
Carte 11 - Les espaces naturels protégés		Legal and policy framework	View
Carte 12 - Les principaux enjeux du territoire		Management plan	View
Carte 13 - Principaux sites d'accueil		Cultural and socio-economic criterias	View
Carte 14 - Principales traces		Cultural and socio-economic criterias	View
Programme d'aménagement 2006-2011		Management plan	View
Protocoles scientifiques		Ecological criterias	View